

Campagne du Non au référendum 2005

La Constitution parachève la tragédie européenne que redoutait le Général de Gaulle

Avant de voter, relisons De Gaulle

La construction européenne "est-elle destinée à réaliser la fusion totale de leurs économies et de leurs politiques respectives afin qu'ils disparaissent en une entité unique ayant son Gouvernement, son Parlement, ses lois, et qui régira à tous égards ses sujets d'origine française, allemande, italienne, hollandaise, belge ou luxembourgeoise, devenus des concitoyens au sein de la patrie artificielle qu'aura enfantée la cervelle des technocrates ?" La Constitution européenne parachève cette évolution tragique que redoutait le Général de Gaulle.

Beaucoup a été dit ou écrit sur l'ambition européenne du Général de Gaulle. Celui qui a réconcilié la France et l'Allemagne aurait-il signé les Traités de Maästricht, d'Amsterdam et aujourd'hui la Constitution européenne ?

Il y a de sérieuses raisons d'en douter.

De Gaulle n'obéissait à aucune idéologie, pas plus l'idéologie européiste qu'une autre.

En pragmatique qu'il n'a cessé d'être toute sa vie, De Gaulle était en revanche animé par des principes et des valeurs, régulièrement exprimés dans ses écrits, ses discours et son action politique.

En particulier sur l'Europe, nul ne peut sérieusement se réclamer du gaullisme, sans avoir relu ce que le Général écrivit, au soir de sa vie. Cet extrait des "Mémoires d'Espoir" décrit très exactement ce qu'est devenue l'Union européenne dans les années 1990-2000.

La Constitution européenne parachève cette évolution tragique que redoutait le Général de Gaulle.



Extrait des "Mémoires d'Espoir", Plon, 1970

« Ainsi commencée, la mise en œuvre du Marché commun va donner lieu à un vaste déploiement d'activités, non seulement techniques, mais aussi diplomatiques.

En effet, l'opération, indépendamment de sa très grande portée économique, se trouve enveloppée d'intentions politiques caractérisées et qui tendent à empêcher la France de disposer d'elle-même.

C'est pourquoi, tandis que la Communauté se bâtit dans les faits, je serai, à plusieurs reprises,

amené à intervenir pour repousser les menaces qui pèsent sur notre cause.

La première tient à l'équivoque originelle de l'institution.

Celle-ci vise-t-elle – ce qui serait déjà beaucoup ! – à l'harmonisation des intérêts pratiques des six Etats, à leur solidarité économique vis-à-vis de l'extérieur et, si possible, à leur concertation dans l'action internationale ?

Ou bien est-elle destinée à réaliser la fusion totale de leurs économies et de leurs politiques respectives afin qu'ils disparaissent en une entité unique ayant son Gouvernement, son Parlement, ses lois, et qui régira à tous égards ses sujets d'origine française, allemande, italienne, hollandaise, belge ou luxembourgeoise, devenus des concitoyens au sein de la patrie artificielle qu'aura enfantée la cervelle des technocrates ?

Il va de soi que, faute de goût pour les chimères, je fais mienne la première conception.

Mais la seconde porte tous les espoirs et toutes les illusions de l'école supranationale.

Pour ces champions de l'intégration, l'« exécutif » européen existe déjà bel et bien : c'est la Commission de la Communauté économique, formée, il est vrai, de personnalités désignées par les six Etats, mais qui, cela fait, ne dépend d'eux à aucun égard.

A entendre le chœur de ceux qui veulent que l'Europe soit une fédération, quoique sans fédérateur, l'autorité, l'initiative, le contrôle, le budget, apanages d'un gouvernement, doivent désormais appartenir, dans l'ordre économique, à ce chœur d'experts, y compris – ce qui peut être indéfiniment extensif – au point de vue des rapports avec les pays étrangers.

Quant aux ministres « nationaux », dont on ne peut encore se passer pour l'application, il n'est que de les convoquer périodiquement à Bruxelles, où ils recevront dans le domaine de leur spécialité les instructions de la Commission.

D'autre part, les mêmes créateurs de mythes veulent faire voir dans l'Assemblée, réunissant à Strasbourg des députés et des sénateurs délégués par les Chambres des pays membres, un « Parlement européen », lequel n'a, sans doute, aucun pouvoir effectif, mais qui donne à l'« exécutif » de Bruxelles une apparence de responsabilité démocratique ».

11/03/2005

Source :

<http://www.non-2005.org>